



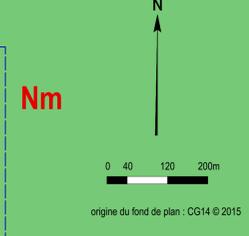
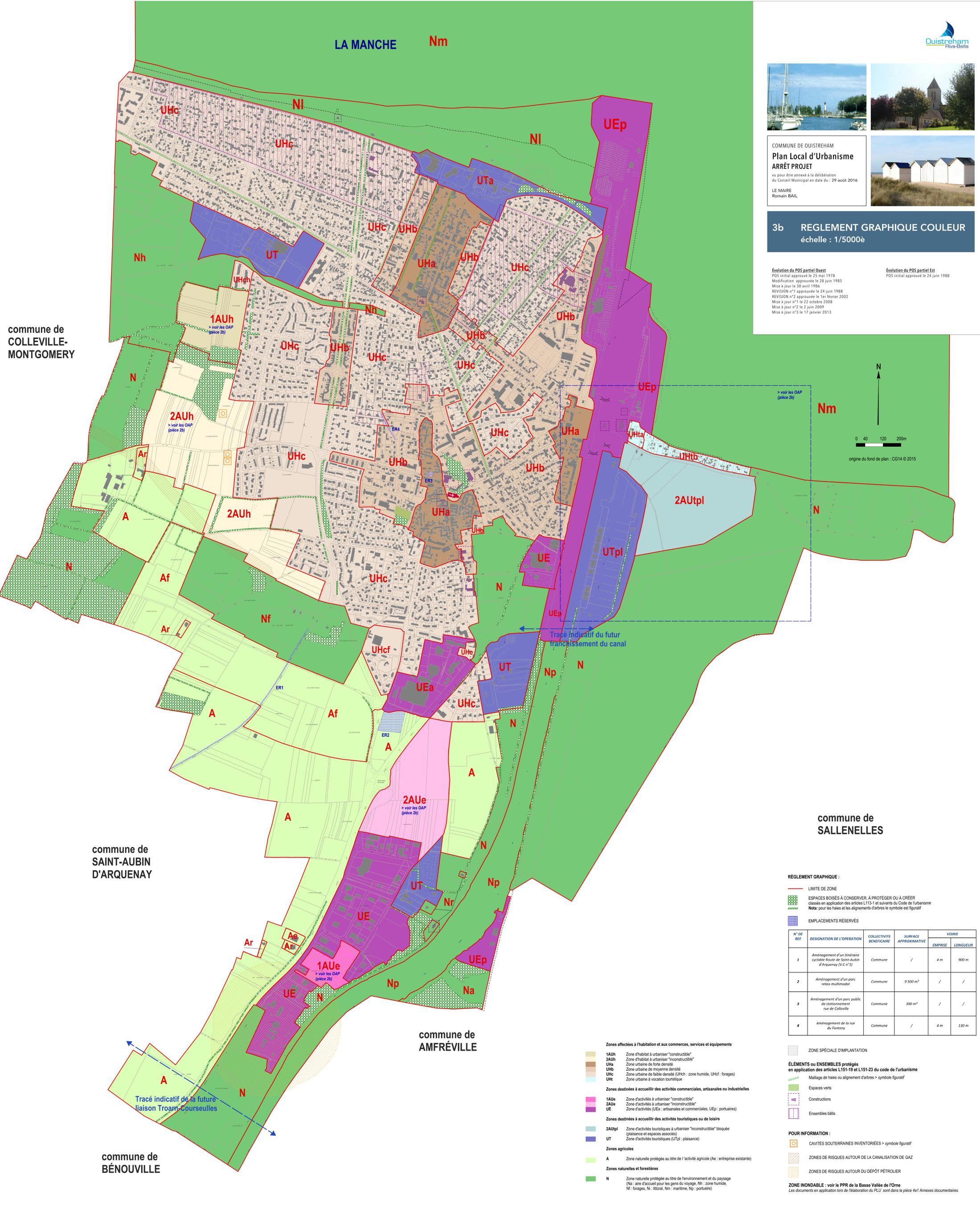
COMMUNE DE OUISTREHAM
Plan Local d'Urbanisme
ARRÊT PROJET
vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du : 29 août 2016
LE MAIRE
Romain BAILL

3b REGLEMENT GRAPHIQUE COULEUR
échelle : 1/5000è

Évolution du POS partiel Ouest
POS initial approuvé le 25 mai 1978
Modification approuvée le 28 juin 1985
Mise à jour le 30 avril 1988
REVISION n°1 approuvée le 24 juin 1988
REVISION n°2 approuvée le 1er février 2002
Mise à jour n°1 le 22 octobre 2008
Mise à jour n°2 le 2 juin 2009
Mise à jour n°3 le 17 janvier 2013

Évolution du POS partiel Est
POS initial approuvé le 24 juin 1988

commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY



commune de SAINT-AUBIN D'ARQUENAY

commune de SALLENELLES

commune de BÉNOUVILLE

commune de AMFRÉVILLE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE :

- LIMITE DE ZONE
- ESPACES BOISÉS À CONSERVER, À PROTÉGER OU À CRÉER classés en application des articles L151-1 et L151-23 du code de l'urbanisme. Nota: pour les haies et les alignements d'arbres le symbole est figuratif
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE REF	DESIGNATION DE L'OPERATION	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE	VOIRIE	
				EMPRISE	LONGUEUR
1	Aménagement d'un itinéraire cyclable (Route de Saint-Aubin d'Arquenay (V.C n°1))	Commune	/	4 m	900 m
2	Aménagement d'un parc relais multimodal	Commune	9 500 m²	/	/
3	Aménagement d'un parc public de stationnement rue de Colleville	Commune	390 m²	/	/
4	Aménagement de la rue du Fonteny	Commune	/	4 m	130 m

- Zones affectées à l'habitation et aux commerces, services et équipements**
 - 1AUh Zone d'habitat à urbaniser "constructible"
 - 2AUh Zone d'habitat à urbaniser "inconstructible"
 - UHa Zone urbaine de forte densité
 - UHb Zone urbaine de moyenne densité
 - UHc Zone urbaine de faible densité (UHch : zone humide, UHcf : forages)
 - Uht Zone urbaine à vocation touristique
- Zones destinées à accueillir des activités commerciales, artisanales ou industrielles**
 - 1AUe Zone d'activités à urbaniser "constructible"
 - 2AUe Zone d'activités à urbaniser "inconstructible"
 - UE Zone d'activités (UEa : artisanales et commerciales, UEp : portuaires)
- Zones destinées à accueillir des activités touristiques ou de loisirs**
 - 2AUtpl Zone d'activités touristiques à urbaniser "inconstructible" bloquée (plaisance et espaces associés)
 - UT Zone d'activités touristiques (UTpl : plaisance)
- Zones agricoles**
 - A Zone naturelle protégée au titre de l'activité agricole (Ae : entreprise existante)
- Zones naturelles et forestières**
 - N Zone naturelle protégée au titre de l'environnement et du paysage (Na : aire d'accueil pour les gens du voyage, Nh : zone humide, Nf : forages, Ni : littoral, Nm : maritime, Np : portuaire)

- ZONE SPECIALE D'IMPLANTATION**
- ÉLÉMENTS ou ENSEMBLES protégés en application des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme**
 - Maillage de haies ou alignement d'arbres > symbole figuratif
 - Espaces verts
 - Constructions
 - Ensembles bâtis
- POUR INFORMATION :**
 - CAVITÉS SOUTERRAINES INVENTORIÉES > symbole figuratif
 - ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE GAZ
 - ZONES DE RISQUES AUTOUR DU DÉPÔT PÉTROLIER
- ZONE NONDABLE :** voir le PPR de la Basse Vallée de l'Orne. Les documents en application lors de l'élaboration du PLU sont dans la pièce 4a1 Annexes documentaires.